



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAYOTTE

Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte (RAA)

ÉDITION SPÉCIALE N° 135

Mois de : **SEPTEMBRE 2017**

DATE DE PARUTION : 25 SEPTEMBRE 2017

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle (raa@mayotte.pref.gouv.fr)

SOMMAIRE ÉDITION SPÉCIALE du 25 SEPTEMBRE 2017

SECRETARIAT GÉNÉRAL	SIGNÉ LE	PAGE
ARRÊTÉ N° 2017/SG/1012 FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AU SECOND TOUR DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017 DANS LE DÉPARTEMENT DE MAYOTTE	24/9/2017	2



PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES

ARRETE n° 2017 – SG - 1012

**Fixant la liste des candidats au second tour des
élections sénatoriales du 24 septembre 2017
dans le département de Mayotte**

LE PREFET DE MAYOTTE

- VU** le code électoral notamment son article R.152 ;
- VU** le décret du 6 mai 2016 portant nomination du préfet de Mayotte- M. VEAU (Frédéric) ;
- VU** le décret du 15 juillet 2016 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de Mayotte M. Eric de WISPELAERE, sous-préfet hors classe ;
- VU** le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- VU** la circulaire n° INTA 1723598C du 9 août 2017 du ministre de l'Intérieur relative à l'organisation des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 ;
- VU** la proclamation des résultats du premier tour des élections sénatoriales par le président du bureau du collège électoral ;
- VU** les déclarations de candidature déposées pour le second tour des élections sénatoriales par les candidats à la préfecture de Mayotte et enregistrées définitivement ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats pour le second tour des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 dans le département de Mayotte, est arrêtée ainsi qu'il suit, :

Ordre des candidatures	CANDIDATS ET LEUR REMPLACANT
1	Monsieur Nadjim AHAMADA Madame Saloua MOUCHITALI, remplaçante
3	Monsieur Soilihi AHMED Madame Machehi HASSANI, remplaçante
8	Monsieur Thani MOHAMED SOILIH Madame Aminat HARITI, remplaçante
9	Monsieur Abdallah HASSANI Madame Soionati OILADI, remplaçante
10	Monsieur Saïd OMAR OILI Madame Nadhuifa MROIVILI, remplaçante
12	Monsieur Siaka MAHAMOUDOU Madame Fatima HADHARI, remplaçante

Article 2 : Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mamoudzou, le 24 septembre 2017

Copies à :

Pdt et membres du bureau du collège électoral	5
Pdt et membres commission de propagande	3
Préf - Cabinet	1
Préf - Secrétaire général	1
Préf - DRCL	1
Préf - Courrier - RAA	1

Le Préfet
Secrétaire général
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE MAYOTTE
SECRETARIAT GENERAL
Eni de W. Spulacere